



ARRÊTÉ N°30/2026

Interdiction de stationner Parkings Salle des Fêtes/ Complexe Sportif/ Parking Boulodrome Du Vendredi 17 Avril à 17h00 au Dimanche 19 Avril 2026 à 20h00

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison du Salon des Vins et de la Gastronomie, l'accès aux parkings de la salle des fêtes, du complexe sportif et du boulodrome seront interdits du vendredi 17 avril à 17h00 au dimanche 19 avril 2026 à 20h00.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'association organisatrice.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers.

Fait à QUÉVERT, le 10/02/2026

Le Maire,

Philippe LANDURÉ

